

ABONNEMENT
Saumur
Un an. 25 fr.
Six mois. 13
Trois mois. 7
Poste
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS
Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 AVRIL

RÉPUBLIQUE ET HORTICULTURE

A Chartres, chef-lieu du département d'Eure-et-Loir, existe une vieille Société d'horticulture, dont les membres se reposent du tracé des affaires et des dégoûts de la politique en améliorant la culture des fleurs, des fruits et des légumes. Hors des jardins, ces horticulteurs ont sans doute des opinions diverses ; mais, dans les jardins, ils pensent tous de même : que les fleurs doivent sentir bon, avoir de belles couleurs éclatantes ou fines, que les fruits doivent être savoureux, que les légumes doivent tenter la gourmandise des hommes, afin de les faire ressembler de moins en moins aux animaux carnassiers. Travaillant à améliorer les fleurs, les fruits et les légumes, les membres de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir ont le désir très légitime de mettre sous les yeux du public les produits de leurs efforts. Aussi ont-ils résolu d'organiser, pour le 15 mai prochain, jour de l'Ascension, une exposition générale. Où faire cette exposition ? On délibéra sur ce point. Tout le monde fut d'accord pour reconnaître qu'elle devait être installée le plus près possible du centre de la ville, et, naturellement, dans un jardin ; tout le monde aussi convint que le plus beau jardin, et le mieux situé, était le jardin de la préfecture ; mais, avec la même unanimité, on se dit : jamais le préfet, tel que nous le connaissons, ne consentira à nous prêter une dépendance quelconque de l'hôtel dont il a la jouissance. On différait seulement d'avis sur les motifs du refus : les uns l'attribuant à l'égoïsme du fonctionnaire républicain peu disposé à se gêner en quoi que ce soit pour être utile à l'horticulture ; les autres, les amis du gouvernement, déclarant qu'il ne pouvait, sans trahir la République, ouvrir les portes de la

préfecture à un public forcément mêlé, au sein duquel figureraient des réactionnaires notoires. Beaucoup de ceux-ci passent pour aimer les fleurs, les fruits et les légumes ; ils ne se feront pas faute d'aller à l'exposition ; que penseraient les populations en les voyant pénétrer dans l'enceinte sacrée qu'habite, à Chartres, le représentant de M. Constans ? On croirait que l'énergie du gouvernement républicain faiblit. Peut-être aussi prétendrait-on que cette concession cache une affaire d'engrais traitée mystérieusement avec l'ancien entrepreneur des vidanges de Barcelone. Bref, l'idée du jardin de la préfecture fut écartée.

— Voulez-vous le mien ? dit alors M. A. de Saint-Laumer, ancien président de la Société d'horticulture ; je le mets très volontiers à votre entière disposition. Il est vaste, bien situé, et toute le monde pourra y pénétrer librement sans crainte de blesser mes convictions trop sincères pour ne pas être tolérantes. D'ailleurs, vous le savez, je ne fais pas de politique militante.

On accepta avec empressement. Tout paraissait donc convenu, lorsque le préfet fit appeler le président actuel de la Société et lui signifia que l'intérêt supérieur de la République ne permettait pas d'installer une exposition d'horticulture dans le jardin de M. A. de Saint-Laumer, ancien président, attendu que M. Raoul de Saint-Laumer, son neveu, fait, lui, de la politique militante, et pourrait bien un jour être candidat conservateur.

— Mais, monsieur le préfet...

— Il n'y a pas de mais. Vous ne ferez pas votre exposition dans le jardin de M. de Saint-Laumer, ou le gouvernement, non content de retirer à votre Société toutes les subventions, toutes les médailles et tous les prix, se vengera, sur elle en général, et sur chacun de ses membres en particulier, de ce qu'il considère comme un attentat contre la sûreté de l'Etat.

On conçoit que les membres de la Société d'horticulture ne veuillent pas prendre la responsabilité d'une nouvelle convocation de la Haute Cour de justice, quoique cela puisse fournir à M. Quesnay de Beaurepaire l'occasion de mettre en bouquet les fleurs les plus rares de sa rhétorique. L'exposition n'aura pas lieu dans le jardin de M. A. de Saint-Laumer. On cherche un autre local. Prière à ceux de nos lecteurs qui connaîtraient à Chartres même ou dans les environs, un jardin où jamais n'ont poussé les violettes, ni les roses de France, ni les reines-marguerite, ni les poires de bon chrétien, ni rien qui sente la réaction ou le cléricalisme, un jardin n'ayant jamais produit que le chardon et l'ivraie, de l'indiquer sans retard aux administrés de M. Desprez, préfet d'Eure-et-Loir. Il n'y a pas d'autre moyen de concilier les intérêts de l'horticulture avec les intérêts supérieurs de la République.

UN NOUVEAU RESCRIPT DE GUILLAUME II

Un rescrit impérial sur le recrutement des officiers a été publié samedi à Berlin.

L'Empereur abroge les règlements imposant aux officiers qui veulent entrer dans certains régiments l'obligation de justifier qu'ils possèdent une grande fortune et certaines conditions de naissance. La bourgeoisie ne doit plus être exclue à l'avenir. En outre, les dépenses exagérées seront interdites.

C'est le commencement de la démocratisation de l'armée, rendue plus accessible à la classe moyenne.

Cependant, il est bon de remarquer que l'Empereur donne comme la caractéristique de tout bon officier des sentiments chrétiens, d'où il résulte que les israélites restent exclus des corps d'officiers.

Voici, d'ailleurs, le texte même du rescrit :

« Le premier de l'an, j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir les généraux commandants de corps d'armée de la question du recrutement des officiers. Depuis lors, on m'a mis sous les yeux, en même temps que des renseignements sur les subventions supplémentaires et les retenues des officiers, des indications sur le nombre de candidats au grade d'officier. Ces renseignements fournissent la preuve que l'on ne procède pas partout dans l'armée d'après des règles uniformes. Je me vois donc dans l'obligation de faire connaître à tous les intéressés mon opinion motivée.

» L'augmentation progressive des cadres de l'armée a accru, dans une proportion sensible, le total des emplois d'officier. Il me paraît indispensable d'assurer le plus complètement possible le recrutement de ces emplois, étant donné surtout les exigences auxquelles l'armée doit satisfaire en cas de guerre. Actuellement, presque tous les régiments d'infanterie et d'artillerie de campagne sont loin d'être au complet. Par suite de cette situation, la tâche qui incombe aux commandants de corps de pourvoir au recrutement des officiers devient de jour en jour plus sérieuse et plus importante.

» Le développement de l'instruction dans le peuple allemand fournit la possibilité d'élargir le cercle dans lequel les officiers doivent être recrutés. La noblesse ne saurait, à l'heure présente, prétendre à fournir à elle seule des officiers à l'armée. Il faut, toutefois, que les sentiments nobles, qui de tout temps ont dominé au sein du corps des officiers, restent immuables. Cela ne peut se réaliser que si les candidats au grade d'officier se recrutent dans un milieu où règne cette noblesse de sentiments.

» Les descendants des familles nobles du pays et les fils de braves officiers et de fonctionnaires forment traditionnellement le noyau du corps d'officiers ; mais, concurremment avec eux, les fils de familles bourgeoises honorables qui chérissent le roi et la patrie, qui aiment le

49 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Darnétal est retombé sur le tertre, épuisé, la tête appuyée au mur ; mais Séverine reste debout... elle sait que cette porte basse, là, à l'angle, va s'ouvrir dans un instant ; elle regarde...

Ah ! voilà... quatre hommes... un autre au milieu, nu-tête...

Ce n'est pas lui... que le bon Dieu ait pitié de tous... oui, de tous... Sans doute le malheureux a un père, des sœurs, une mère peut-être, Seigneur !... et elle prie pour ce passant, malgré l'angoisse personnelle qui l'étreint, la pauvre fille !

Geneviève pleure tout bas. Les minutes durent des heures...

Enfin la porte s'ouvre de nouveau, le cœur de Séverine bat à l'étouffer... elle se redresse... Encore l'escouade, puis, le soldat nu-tête, le col lâche...

Celui-là regarde effrontément à droite et à

gauche... il ricane...

Ah ! ce n'est pas Joseph, non... mais s'il allait rire aussi, lui ?... s'il allait rire, mon Dieu ! N'ont-ils pas dit : attitude détestable ?... Elle se souvient de l'orgueilleux garçon... quelle angoisse !... Si ce lien n'eût pas été un chemin public, mais le pavé de sa chambre, elle se fût prosternée, traînée à terre comme un ver, demandant grâce pour cette dernière amertume.

Un faible soupir, exhalé près d'elle, l'enlève à ce paroxysme violent... elle se détourne...

Son père, appuyé à la muraille, semble sur le point de perdre connaissance... elle s'élançait vers lui en étouffant un cri... elle s'efforce de le ranimer par des caresses, de bonnes paroles... La crise passe, Séverin peut lui répondre, la rassurer, mais cette attente, véritable agonie, devient au-dessus de ses forces... Oh ! combien sa fille se reproche de l'avoir amené sur ce calvaire... Elle-même, dans la force de l'âge, peut à peine supporter ces transes cruelles... et ce soleil ardent ? Elle se lève, abritant le vieillard de l'ombre de son corps, aussi l'enfant couché à ses pieds.

Que lui importent les rayons du midi et les murailles brûlantes ?

Toute à son nouvel émoi, la jeune fille n'entend pas la petite porte s'ouvrir ; aussi, le bruit du pas cadencé des soldats la fait-il tressaillir... ils marchent vite...

Darnétal tend les bras... cette fois, c'est bien son enfant ce jeune soldat pâle, aux joues creuses... Presque inconsciente, Séverine joint les mains, sans un mot, sans un mouvement.

Mais Geneviève, à laquelle nul ne fait attention, s'élançait — sans que personne ne puisse prévenir son élan — au milieu des soldats composant l'escorte et se suspend au cou de son frère.

Joseph l'étreint dans ses bras, couvre le cher visage de baisers, puis, la repousse, avant qu'on ait le temps d'intervenir.

Ceci dure l'espace d'une seconde, et le peloton entraîne le jeune homme, devenu livide et chancelant.

Ne craignez rien, Séverine, son attitude ne sera pas provocante. — Ce que votre lettre avait commencé, votre vue à tous l'a achevé... surtout le baiser de la sœur préférée. Le cœur a brisé l'orgueil... et quelque douloureuse que soit l'heure présente, Joseph sent une douceur secrète se mêler à son amertume : ce garçon méfiant, dur, insoumis, se sent

aimé... et votre amour l'a vaincu !

Sulpice, qui se tenait non loin, accourt les retrouver.

Il les supplie d'attendre le résultat à la maison.

Séverine s'empresse d'obéir, ne voulant pas exposer son père à une seconde épreuve, peut-être plus terrible encore...

Ils reviennent épuisés, silencieux, mais consolés de l'avoir vu attendri, repentant... oui, repentant, ils l'ont lu dans le regard suppliant que le pauvre garçon leur a jeté.

Geneviève veut le revoir... toute son affection d'enfant s'est réveillée ; elle se souvient qu'il était bon pour elle, — ce Joseph dur pour les autres — patient, affectueux... elle veut le revoir et le demande en pleurant.

Sa sœur la console et lui montre leur père dont l'angoisse décompose les traits.

La petite a compris et se tait.

Dès qu'on ouvre la porte de la chambre, Séverine s'empresse de dire :

— Père, il faut vous mettre un instant sur le lit, cela vous reposera... nous resterons près de vous ?

Après quelques objections, Séverin cède, — sa fille arrange gentiment les couvertures au-

métier de soldat et qui nourrissent des sentiments chrétiens, m'apparaissent comme devant fournir, à l'avenir, un contingent précieux à l'armée.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

» C'est à tort que plusieurs commandants s'inspirent de principes exclusifs qui leur sont personnels, dans le recrutement des officiers, quand, par exemple, ils imposent aux candidats des conditions si étroites au point de vue de la culture scientifique que le baccalauréat devient une condition nécessaire de l'obtention du grade.

» Je ne saurais admettre que l'on fasse dépendre la nomination des officiers de la subvention accordée par les familles, de manière à éloigner du corps d'officiers des jeunes gens appartenant à des familles peu fortunées, mais rapprochées de l'armée au point de vue des idées et de la conception de la vie.

» Pour mettre un terme à ces inconvénients, je désire qu'en général, les chefs de corps de l'infanterie, des chasseurs, de l'artillerie à pied et des pionniers ne réclament des candidats que la justification de 45 marks de subvention supplémentaire par mois, les chefs de corps de l'artillerie de campagne pas plus de 70 marks, et les chefs de corps de cavalerie pas plus de 150 marks.

LA QUESTION D'ARGENT

» Je ne conteste pas que la situation des officiers dans les grandes garnisons, et en particulier dans la garde, nécessite de petites augmentations de traitement; mais je considère comme nuisible aux intérêts de l'armée que les demandes de subvention aient atteint, dans les régiments d'infanterie et de chasseurs, 75,400 marks, et dans certains cas, davantage, et que dans la cavalerie et dans la garde, ces demandes aient atteint un chiffre tel qu'il est presque impossible aux propriétaires fonciers de destiner leurs fils à l'arme qu'ils affectionnent.

» Ces réclamations exagérées nuisent au recrutement des officiers au point de vue de la quantité et de la qualité. Je ne veux pas que dans mon armée la considération des officiers soit mesurée au chiffre de leur fortune personnelle; j'estime particulièrement les régiments dont les officiers se contentent de ressources restreintes et n'en font pas moins leur devoir d'une manière satisfaisante.

» L'officier prussien s'est de tout temps distingué à ce point de vue. Il appartient aux chefs de corps d'agir dans ce sens.

» Qu'ils se rendent compte qu'à l'heure actuelle il est plus que jamais indispensable de réveiller les caractères, de les élever et de développer l'abnégation parmi les officiers; l'exemple personnel doit jouer le premier rôle dans cette tâche.

LUXE ET GASPILLAGE

» De même que je recommande de nouveau aux chefs de corps de mettre un terme au luxe

et au gaspillage qui accompagnent les cadeaux coûteux, les banquets trop fréquents, la dépense exagérée dans les réunions militaires; de même je tiens à combattre l'opinion d'après laquelle les chefs de corps seraient tenus, en raison de leur position, à des frais de représentation considérables.

» Tout officier peut contribuer au développement des rapports sociaux entre ses camarades et acquérir de cette manière des titres à leur reconnaissance. Toutefois, les généraux commandants de corps d'armée sont, de par ma volonté, seuls tenus à une certaine représentation. Je ne veux pas que des officiers supérieurs d'un grand mérite voient avec angoisse s'approcher le jour où ils seront nommés au commandement d'un régiment à cause des sacrifices d'argent qu'ils estiment inhérents à cette charge.

» Je me ferai fournir de temps à autre, avec les listes de candidats au grade d'officier, des renseignements sur les allocations et retenues de traitement en usage dans les corps de troupe. J'entends qu'on me fasse connaître les officiers qui ne se conformeront pas aux injonctions de leurs supérieurs en ce qui concerne la diminution du train de vie.

» De même, je baserai mon opinion sur les commandants de corps d'après les résultats qu'ils auront obtenus en matière de recrutement des officiers et en ce qui concerne la simplification de l'existence chez les officiers.

» Je désire de tout cœur que chaque officier puisse jouir de l'existence après l'accomplissement de son devoir; mais je me vois dans la nécessité de m'opposer avec la dernière énergie au débordement du luxe dans l'armée.

» GUILLAUME. »

LA MALADIE DE DOM PEDRO

Une dépêche particulière de Cannes nous annonce que dom Pedro, empereur du Brésil, est dans un état très alarmant.

Il a reçu les derniers Sacrements.

La *France nouvelle* a reçu le télégramme suivant :

« Cannes, 5 avril.

» Dom Pedro est resté, pendant la journée d'hier, dans un état comateux.

» Le docteur Charcot est arrivé hier soir. Il a constaté chez le malade une grande faiblesse, mais il a déclaré qu'il n'y avait pas de danger immédiat. Il a recommandé à l'empereur de garder le silence et d'empêcher tout bruit autour de lui. »

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

La campagne de hausse sur nos rentes vient de parcourir un tel chemin que l'acheteur hésite et laisse aux cours le temps de se tasser. La faveur du public semble se porter de préférence sur nos valeurs industrielles un peu dé-

laissées depuis quelques mois et dont plusieurs offrent, avec des garanties de premier ordre, des bénéfices beaucoup plus rémunérateurs que nos rentes aux cours actuels.

Le 3 0/0 s'arrête à 88.52; le 4 1/2 0/0 fait 106.45.

L'assemblée générale annuelle du Crédit Foncier a eu lieu le 2 avril. Elle a entendu la lecture du rapport présenté au nom du conseil d'administration et de celui des censeurs sur les opérations de l'exercice 1889. Ces deux documents dont les principaux renseignements ont été complétés et précisés verbalement par M. Christophle, font ressortir l'entière sécurité qu'offre dans le présent l'état des affaires sociales et permettent d'avoir pleine confiance dans l'avenir. Ils ont été accueillis par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

La Banque de Paris se négocie à 785. Le dividende de 1889 étant de 40 fr., l'action, pour se capitaliser à 5 0/0, devrait être à 800. La Banque Nationale du Brésil est recherchée à 605. Les vendeurs à découvert ont dû payer en liquidation un déport de 5 à 6 fr.

La Société Générale reste fort bien tenue à 476.25.

La Banque d'Escompte s'inscrit sans changement à 517.50.

La Société de Dépôts et Comptes Courants s'est traitée assez activement à 602.50.

Parmi les fonds d'Etat étrangers, le 3 0/0 Portugais est un des plus recherchés en raison du revenu relativement élevé qu'il donne et des garanties qu'il présente. Le 4 1/2 qui détachera mardi un coupon de 11.25 doit le regagner rapidement. Le 15 avril s'ouvrira la souscription aux 126,300 obligations 4 0/0 du gouvernement portugais, émises à 436.50, rapportant 20 fr. par an.

Les obligations Serbes, émises tout récemment, font une prime de 11 à 12 francs sur le cours d'émission.

L'obligation des chemins de fer de Portorico, garantie par le gouvernement espagnol, est à 284.50. Elle rapporte 15 francs bruts et la Compagnie prend à sa charge tout impôt dépassant 0.25 par coupon de 7.50.

Le secrétaire de la compagnie des Pierrières de Ceylan a reçu une dépêche annonçant l'achèvement de la construction d'une nouvelle machine à laver les sables à pierres précieuses. L'action est ferme à 62.50. La Gold Trust s'inscrit à 75; la Société poursuit en ce moment la reconstitution d'une compagnie commerciale pour laquelle de puissants concours sont d'ores et déjà assurés.

Les obligations des chemins de fer Economiques ont conquis le cours de 400.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Plusieurs affaires françaises de Tramways et Chemin de fer à voie étroite, devant desservir les environs de Paris, sont en ce moment en préparation et sont dignes à tous égards de fixer l'attention du public. Nous en parlerons quand le moment sera venu.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1fr 50

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La fête de Pâques a été célébrée dans notre ville en présence d'une foule considérable. Dans toutes les églises, les fidèles ont donné libre cours aux manifestations de la foi la plus vive.

C'est le résultat des conférences faites pendant le carême par le R. P. Rival, Jésuite de la résidence de Nantes, conférences toujours suivies par un auditoire que charmait cette parole éloquent. Les sermons réservés aux hommes surtout ont eu un auditoire exceptionnel composé d'ouvriers de toutes les paroisses. Aussi la solennité de Pâques a-t-elle été remarquable par le nombre de communions d'hommes. Depuis longtemps on n'avait pas vu un tel concours à la table sainte.

Il y a là un symptôme bien consolant. Il confirme du reste ce qui s'est toujours vu depuis dix-neuf siècles : la persécution réveille la foi. Tout porte à espérer que ce mouvement, constaté partout en France, est un gage certain de la résurrection de la Patrie elle-même.

Les obsèques de M^{gr} Grolleau, évêque d'Evreux, auront lieu demain mercredi, à 10 heures 1/2. Elles seront présidées par M^{gr} l'archevêque de Rouen.

M^{gr} Grolleau, sur son lit de mort, a eu un souvenir pour son ancienne paroisse de Saumur et a prescrit qu'il soit fait une distribution de pain à ses anciens pauvres, le jour de sa sépulture.

Dimanche, MM. les grands-vicaires d'Evreux ont transmis par dépêche à M. Baudriller, curé de Saint-Pierre, ce désir du vénérable prélat, gage bien précieux de son attachement pour la paroisse Saint-Pierre.

Pour répondre à ce noble et généreux sentiment, une messe a été dite hier pour le repos de l'âme de cet excellent évêque; une seconde sera célébrée à la même intention demain mercredi à 8 heures. Tous les fidèles et particulièrement les pauvres sont invités à y assister.

Après la messe, suivant les prescriptions de M^{gr} Grolleau, une distribution de pain sera faite aux pauvres de Saint-Pierre par les dames de la Miséricorde. Par un supplément de délicatesse du généreux bienfaiteur, tous les boulangers de la paroisse seront appelés à prendre part à cette fourniture.

Ce souvenir sympathique témoigne de l'attachement que M^{gr} Grolleau a conservé pour notre cité, où il compte toujours, dans les diverses classes de la société, de nombreux amis justement attristés de sa mort prématurée.

RÉUNION VÉLOCIPÉDIQUE

Ainsi que nous l'avions annoncé, les Véloci-Club d'Angers, de Cholet, de Thouars et la Société de Tours se sont réunis hier à Saumur afin de jeter les bases d'une grande fête vélocipédique qui aurait lieu à Tours le dimanche 25 mai (fête de la Pentecôte).

Plusieurs vélocipédistes de Saumur, en tête desquels étaient MM. Marcadeux et Couraleau, sont allés hier matin au-devant des Angevins et arrivaient tous en bon ordre vers dix heures et demie.

La réunion a eu lieu à l'hôtel de la Paix, où un déjeuner a été servi à tous les velocemen, au nombre de 62.

Après les pourparlers, M. Doucet, vice-président du V.-C. de Tours, a remercié les Sociétés d'avoir répondu en aussi grand nombre à son invitation.

Vers quatre heures, les Angevins et les Choletais quittaient Saumur par la route de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

On remarquait tout particulièrement, parmi les veloces angevins, une bicyclette à deux places, fort bien conduite, ainsi qu'un tricycle à vapeur d'une construction très ingénieuse, monté par MM. de Farcy et Ribert, président du V.-C. d'Angers.

La représentation qui devait avoir lieu hier soir au théâtre a été contremandée pour cause... d'insuffisance de spectateurs.

Il serait sage de prévenir désormais les directeurs malavisés qui désirent s'arrêter le lundi de Pâques à Saumur, et leur faire savoir qu'une représentation est impossible, par la raison toute simple qu'il n'y a jamais personne en ville ce jour-là.

L'ASSEMBLÉE DU CHAPEAU

Malgré un temps très incertain, l'assemblée du Chapeau s'est tenue au milieu d'une foule compacte, rendant la circulation presque impossible sur cette route trop étroite.

Les marchands, les tirs, chevaux de bois et autres négociants de ces fêtes champêtres ont fait de bonnes recettes. Les guinguettes ont été surtout très visitées.

Les promeneurs ne se sont pas seulement dirigés vers le Chapeau. Bon nombre d'entre eux ont choisi des endroits plus tranquilles, et les personnes auxquelles les fêtes de Pâques ont donné des loisirs étaient tellement nombreuses aux gares que presque tous les trains avaient des retards assez sensibles.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Comme on a pu s'en convaincre jeudi soir, la lumière électrique est implantée à Saumur d'une façon définitive. La majorité des commerçants possède ce mode d'éclairage, et bientôt on comptera ceux qui ne l'ont pas.

Chaque année, il est d'usage, le Jeudi-Saint, que le commerce de Saumur se mette en frais d'étalage. Les commerçants, chacun en ce qui les concerne, offrent aux regards des nombreux

tour de lui et l'embrasse.

— Tu m'éveilleras, dis, quand...

— Oui, oui, soyez tranquille.

Malgré son anxiété, le pauvre homme ne tarde pas à s'endormir.

La cadette des Darnétal se place près de la fenêtre, dans la chambre à côté, l'œil rivé au dehors. Geneviève, assise sur un tabouret, appuie la tête sur ses genoux.

Par la porte entr'ouverte, on entend la respiration pressée du père.

— Béni soit ce sommeil, pense la jeune fille, qui l'enlève à l'angoisse de l'attente!

Le temps passe...

Enfin un groupe de soldats se dessine sur la lumière crue du chemin, elle se penche...

A ce moment, Sulpice, qui se détachait du rassemblement, l'aperçoit à la fenêtre: il agite les mains et court...

Le cœur de Séverine suspend ses battements...

Elle se lève et descend l'escalier en deux bonds... la porte s'ouvre.

— Acquitté! acquitté! s'écrie le jeune homme perdant le souffle.

La Marjolaine se jette à son cou en sanglotant... puis, le quittant pour remonter l'esca-

lier, elle crie :

— Père ?

Darnétal, réveillé par le bruit, est déjà sur le seuil. Alors, elle lui jette ces mots :

— Acquitté! acquitté!

(A suivre.)

MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.

Union postale 13 fr.

Sommaire du 31 mars 1890 :

TEXTE. — L. Schryver, M. Jean Guérin. — L'aquarium marin et l'eau de mer artificielle. — Le pétrole et les exploitations de Bakou (suite et fin). — Le Samovar, M. Meyerson. — Marquise, nouvelle, M. Jacques Delort. — Les colonies françaises en Autriche, M. Hecht. — Pont couvert de Lucerne. — Première entrevue de l'empereur Guillaume II et du prince de Bismarck, document historique. — Le voyage du capitaine Trivier. — L'acéite de Canime, M. P. Hariot. — Le Folk-lore en France, M. N. Quellien. — La science au coin du feu (suite), M. René Leblanc.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

curieux qui sillonnent nos rues ce soir-là les nouveautés de l'année en les présentant de la façon la plus avantageuse.

C'était donc un véritable éblouissement. Dans certaines rues étroites, l'éclat de la lumière gênait parfois la vue. Là, du reste, se pose la grande objection des pessimistes : « la lumière électrique fait mal aux yeux, » disent-ils. Ceci est indéniable, en effet ; mais qui veut la fin, veut les moyens. On désire de la lumière ; on en veut beaucoup, sans danger, sans odeur, et surtout à bon marché. Eh bien ! on l'a. Libre à chacun maintenant de se préserver des inconvénients que l'électricité fait naître. Ne se préserve-t-on pas des vifs rayons du soleil, cette lumière des lumières. Il est à présumer cependant que le bon Dieu ne l'a pas inventée pour être regardée en face. Faites avec la lumière électrique ce que vous faites avec le soleil. Regardez ce qu'elle éclaire, en évitant de fixer le foyer lumineux.

A côté de ses avantages, le progrès a toujours quelques inconvénients. Ceux-ci compensent-ils ceux-là ? *That is the question.* A l'époque où le gaz détrônait l'huile à quinquet, les mêmes objections ne se sont-elles pas présentées ? Le nombre des aveugles ne devait-il pas augmenter de beaucoup ?... Cependant la lumière du gaz a triomphé malgré tout...

Aujourd'hui, c'est l'électricité qui semble vouloir déborder ; mais qu'est-ce que l'avenir nous réserve ? De la façon dont marche la science, l'existence de l'électricité pourrait bien être éphémère, et cette lumière qui fait maintenant l'étonnement de tous, qui éblouit et qui fascine, sera peut-être dans un temps donnée surpassée par autre chose de plus extraordinaire encore. Ainsi le veut le progrès. N.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Je viens de voir dans un de vos derniers numéros qu'il est question de revenir à ces chers Tramways Saumurois pour une combinaison nouvelle... ou convoquerait les actionnaires !... »

« Ah ! ça, vraiment, pour qui pensez-vous qu'on nous prenne ? Qui peut bien avoir le toupet d'éterniser une pareille fumisterie ? Pour quel spéculateur, Fontevault persiste-t-il à paraître un débouché ? Qui peut rêver un usage à ces rails enterrés et oxydés, à ces traverses pourries, autre que celui de vexer les habitants d'un pays en accaparant inutilement leurs rues et leurs routes ? — Enfin, par quel mystère les municipalités et l'administration des Ponts et Chaussées, qui ont toléré ces horreurs, s'obstinent-elles à ne pas nous débarrasser d'une cause perpétuelle de dangers, d'accidents et de frais énormes ! »

« Faites-y bien attention, il n'y a plus dans

le Saumurois que des chevaux couronnés. Un métier qui va bien, le seul, hélas ! est celui de carrossier. Ils n'y suffisent pas, les veinards ? — Quelqu'un qui proposerait pour la traversée de la ville deux ou trois postes de secours avec médecins en permanence, et dans les mêmes postes un respectable assortiment de brancards, essieux et roues de rechange, ferait simplement acte de prévoyance et d'humanité.

« Ce que cela a coûté aux actionnaires n'est rien en comparaison de ce que cela coûte tous les jours. Seulement les actionnaires ont usé leur deuil, les contribuables navrés le reprennent à chaque instant, pour peu qu'ils doivent se servir de chevaux et de véhicules.

« C'est donc bien difficile de reconnaître une bêtise, de la liquider, et par pitié pour l'intérêt général d'en finir une bonne fois !!! »

« Un des actionnaires,
Jean SAMPROPHIT.

Dimanche soir, vers 8 heures, M. et M^{me} Perrichet, de Saint-Lambert-des-Levées, en voiture à deux roues, remontaient au trot la place de la Bilange. Dans l'obscurité, M. Perrichet ne voyait pas les rails des tramways, et tout à coup leur cheval s'abattit.

Dans la secousse, M. et M^{me} Perrichet ont été projetés hors du véhicule. Heureusement ils sont tombés sur leur cheval qui a amorti la violence du choc.

Les passants et les cochers de la station de voitures près du théâtre leur ont porté secours, et, après la première émotion passée, ils ont pu remonter sur leur siège. Ils en seront quittes pour des contusions qui n'auront pas de suites sérieuses.

Ce nouvel accident, qui aurait pu être très grave, est encore à l'actif des tramways et confirme les critiques bien fondées de notre correspondant Samprophit.

Ce n'est pas le seul accident de ce genre. Déjà, la veille, un cheval conduit par un habitant de Villebernier a fait une chute sur les rails, pont Napoléon. L'animal a eu les deux genoux couronnés.

Nous n'en finirions pas si nous devions relater tous les méfaits dus à ces malencontreux tramways.

« Belle-Maman »

Dimanche prochain 13 avril aura lieu, au théâtre de Saumur, sous la direction de M. E. Simon, une représentation unique de *Belle-Maman*, comédie nouvelle en 3 actes, jouée par M^{me} Marie Kolb (du théâtre national de l'Odéon), M. Eugène Didier (Variétés), M. Bréant (Gymnase), M. Berthet (Odéon), M^{me} Delia (Gymnase), M^{me} Cl. Schmidt (Porte-Saint-Martin), M^{me} Liesse (Palais-Royal).

Belle-Maman est le dernier grand succès du Gymnase. Cette pièce, due à la plume élégante

de MM. Raymond Deslandes et Victorien Sardou, est du meilleur ton et d'une gaieté de bon aloi.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Clément-Firmin Maupoint (veuf), charbon, d'Allonnes, et Perrine-Louise Launay (veuve), rentière, de Saumur.

Eugène-Germain Corbineau, jardinier, de Saumur, et Marie Poupard, jardinière de Saint-Lambert-des-Levées.

FAITS DIVERS

LE JEUNE TERMEAU DANS SA PRISON

Nous avons raconté le crime commis par le jeune Termeau, garçon coiffeur, de Broc, et sa condamnation devant la Cour d'assises d'Eure-et-Loir.

Voici, d'après les journaux de Chartres, comment ce malheureux passe le temps dans sa prison :

La condamnation à mort prononcée contre Termeau, l'auteur de l'assassinat de Maintenance, a eu pour objet d'augmenter le personnel de garde de la prison. On a fait venir un gardien supplémentaire de la prison de Mortagne.

La vaste pièce où est Termeau donne sur les jardins de la maison d'arrêt.

Termeau est constamment surveillé jour et nuit par un gardien. En outre, on a placé auprès du condamné un détenu qui couche dans la cellule.

Le jeune assassin de M^{me} Rogemont continue à ne pas se montrer inquiet sur son sort ; il est si jeune, et puis les jurés n'ont-ils pas signé un recours en grâce en sa faveur ! Jamais une larme, jamais un mot de repentir ou de regret.

La seule chose qui « ennuit » Termeau, c'est de ne plus avoir la liberté de ses mouvements depuis qu'on lui a passé la camisole de force.

La journée se passe en courtes promenades dans la cour de la prison et en interminables parties de dominos avec son gardien et son co-détenu.

Termeau lit aussi, mais peu souvent, les livres de la bibliothèque de la maison d'arrêt. Il a demandé les journaux qui ont rendu compte de « son affaire » ; naturellement, on les lui a refusés.

Termeau n'a pas reçu d'autres visites que celles de l'abbé Ménard, le vieux curé de Broc — il ne veut même plus le revoir, — et celle de son défenseur, M^e Georges Duparc ; ses parents ne lui écrivent pas.

L'appétit est excellent et le sommeil est absolument tranquille.

Encore une lettre d'un médecin !

Brunehamel (Aisne), le 7 novembre 1889. — J'ai expérimenté avec succès vos pilules purgatives dites « Pilules Suisses ». C'est un excellent tonique purgatif, qui est pris avec facilité par les malades et qui rend d'excellents services dans tous les cas de constipation et d'atonie des voies digestives, dont il relève l'action. Je vous autorise à vous servir de ma lettre pour votre publicité, si vous le désirez.

Dr MORA, médecin, officier d'Académie.
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Le rhume le plus opiniâtre cesse en peu de jours, si l'on fait usage de deux Capsules Guyot, à chaque repas. Ces capsules sont blanches et sur chacune est écrit le nom Guyot. — Prix : 2 fr. 50 le flacon. — MAISON FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

GOVERNEMENT PORTUGAIS

Emprunt de 126,300 Obligations de 500 f. 4 0/0
POUR TRAVAUX PUBLICS

Int^r annuel : 20 f. (avril-oct.) nets d'impôts portugais
Remboursement au pair en 75 ans.

1^{er} tirage semestriel : 15 septembre 1890.

PRIX D'ÉMISSION : 436.50

(Jouissance 1^{er} avril 1890) PAYABLES :

En souscrivant..... Fr. 50 »
A la répartition..... 150 »
Du 20 au 25 mai 1890..... 100 »
Du 20 au 25 juin 1890..... 136 50

En se libérant à la répartition, on ne paie que... 435 f.

On souscrit : le Mardi 15 Avril (et, dès à présent, par correspondance)
Crédit Lyonnais — Crédit Industriel — Société Générale — Comptoir national d'Escompte — Banque d'Escompte de Paris — et Société Lyonnaise de Dépôts.
La cote officielle sera demandée.

LE PLUS DÉLICAT des desserts est une tasse de thé
du thé LE DÉLICIEUX
de E. THIBAUT, importateur, Nantes. Son arôme exquis et son goût distingué le mettent bien au-dessus de tous les autres théés connus. Demandez-le chez votre épicière et exigez la marque, une Thière

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Assortiments d'Articles de Pâques des plus variés, vendus à des prix exceptionnels de bon marché.

Vannerie — Œufs décorés — Œufs candis Œufs chocolat

Poissous d'avril en chocolat et sucre, etc., etc.

Tout acheteur de 3 fr. de Confiserie aura droit à un billet de Tombola — D. ux lots gagnants.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.
Et de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

VENTE

Aux enchères publiques et sur baisse de mises à prix,
DE BIENS DE MINEURE

Consistant en :

UNE MAISON D'HABITATION

Une autre habitation

Creusée dans le roc,

Jardin, Terrain en châtaigneraie et Pré,

Situés communes de Chenehutte-les-Tuffeaux et de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 27 avril 1890** à une heure du soir, en la salle de la Mairie de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu

sur requête, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M^{me} Albertine Frémond, veuve, sans profession, du sieur Jules Maréchal, ancien négociant, ladite dame demeurant à la Mimerolle, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Juliette-Albertine Maréchal, sa fille mineure, issue de son mariage avec le sieur Jules Maréchal, décédé, ayant ladite dame, es-qualité, M^e Louis ALBERT pour avoué ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis Maréchal, journalier, demeurant à Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, pris au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure sus-nommée ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

1^{er} lot. — Immeubles situés commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, au lieu dit la Mimerolle.

Premier lot.

1^o Une maison d'habitation, comprenant au rez-de-chaussée une chambre à feu, éclairée sur la route de Saumur, grenier au-dessus, petite chambre froide à côté, grenier au-dessus.

2^o Une autre habitation, creusée dans le roc, composée d'une chambre servant de cuisine, boulangerie à côté, cave au fond, cour devant ces habitations, dans laquelle se trouve un hangar avec grenier au-dessus,

petit toit à porcs à côté, le tout compris sous le numéro 258 de la section B, contenant cinquante-cinq centiares, joignant au nord la route, au midi le morceau de châtaigneraie ci-après désigné, au levant M. Fouquet, Henri, et au couchant M. Hippolyte Fouquet ;

3^o Un petit jardin, situé en face des bâtiments sus-désignés de l'autre côté de la route, compris au plan cadastral sous les numéros 259 P et 260 de la section B, contenant un are quatre-vingts centiares, joignant par devant la route, de l'autre côté la Loire ;

4^o Un terrain planté en châtaigneraie, situés au-dessus des bâtiments d'habitation, compris au cadastre sous le numéro 248 P de la section B, pour une contenance de cinquante-cinq ares environ, joignant au nord les bâtiments sus-désignés, au midi Hippolyte Hanot, Hicquet et autres, au levant Baudriller et au couchant Cuillerie.

Mise à prix..... 2,000 fr.

2nd lot. — Immeuble situé commune de Saint-Martin-de-la-Place.

Deuxième lot.

Un morceau de pré, dit le Pré-de-la-Madeleine, contenant soixante-neuf ares quatre-vingt-dix centiares, compris au plan cadastral sous les numéros 410 et 411 de la section D, joignant au nord la levée, au levant M. Guillon, au midi M. Bigeau.

Mise à prix..... 1,600 fr.

Total des mises à prix : 3.600 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié poursuivant la vente, soussigné.
Saumur, le sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-dix, f^o c^o.
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1890,

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 21,

S'adresser, pour traiter, à M. Abel GARAU, employé de banque, ou à M^e GAUTIER, notaire. (258)

M. BRAC, notaire à Saumur, demande UN CLERC, écrivant bien, pouvant faire les actes courants et la comptabilité.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIALE

Le Samedi 12 avril 1890, à 1 heure, en l'étude de M^e LELIÈVRE,

D'UNE

GRANDE MAISON

D'habitation

ET PROPRE AU COMMERCE

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 35.

Facilités pour le paiement.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

Revenu tant réel que possible : 2,300 fr.

Mise à prix : 22,000 f.

Changement de domicile

L'ÉTUDE de M^e A. MULLON, huissier à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 29 (près la place Dupetit-Thonars), est transférée depuis le 1^{er} avril rue Dacier, n^o 28.

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement — ANGERS — Place du Ralliement

PARIS, Maison principale, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

HOMMES		ENFANTS	
REDINGOTE, drap noir, doublé soie, depuis	40 fr.	COMPLET Régent, double faux gilet, depuis.	22 fr.
COSTUME complet fantaisie (3 pièces), depuis	28	COMPLET Marin, cheviotte bleue, broderie laine, depuis. . .	12
PANTALON fantaisie, affaire exceptionnelle, depuis	8	COMPLET Veston (3 pièces), nouv. en cheviotte, depuis . . .	16

GRAND CHOIX DE DRAPERIE POUR VÊTEMENTS SUR MESURE; BONNETERIE, CHEMISERIE, CORDONNERIE, GANTERIE, LINGERIE, etc.

Expédition et remboursement FRANCO, à partir de 25 francs

La BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à Saumur

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

I

UNE MAISON

A Saumur, rue du Palais-de-Justice, n° 6, au coin de la rue Haute-Saint-Pierre,

Avec cour, jardin, remise, écurie et dépendances diverses.

II

UNE CAVE

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 19.

III

UNE MAISON

A Saumur, rue Traversière, n° 4, au coin de la rue du Temple,

Avec cour, écurie et remise.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire. (212)

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès

Par suite d'acceptation bénéficiaire.

Le LUNDI 14 avril 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, maison Sainte-Anne, à Notre-Dame-des-Ardilliers,

Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, bureau, secrétaire, commode, bibliothèque, tables de toilette et autres, fauteuils, chaises, pendules, flambeaux, glaces, tableaux, gravures, rideaux ;

Articles de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, taies d'oreiller, vêtements, vaisselle, verrerie, cheminée en fonte et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Herbage de l'île Ponneau

M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions.

On peut également s'adresser à M. PICHARLES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, rue du Temple, n° 17.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (255)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A l'amiable

La Propriété de Oyré

Située au village de Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé,

Appartenant aux époux HARDOUIN-TULASNE,

Comprenant : maisons de maître et de fermier, clos de vignes et pièces de terre labourables, le tout d'une contenance de douze hectares trente ares quarante-neuf centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Isidore FORGET, propriétaire à Montreuil-Bellay, soit audit M^e HACAULT, notaire. (307)

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, FRUIGES, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.

MÈME DES PLAQUES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à BELON (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIQUES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,

Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Etude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernoi.

VENTE

Aux enchères publiques

Les Dimanche 13, Lundi 14, Mardi 15 avril 1890, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, dans l'ancien Prieuré, au bourg de la commune de Vernoi.

D'un très bon Mobilier

Comprenant : batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, cristaux, service de table; une belle salle à manger; salon; dix chambres à coucher; garnitures de cheminées, pendules, candélabres; literie, sommiers, matelas; meubles anciens, tables, chaises, commodes, etc.

Au comptant, plus 10 0/0.

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 6 au 25 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre

HOTEL DE LONDRES

Saumur

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVONS DE MARSEILLE

Bleu pur	le kilog.	0,55
Blanc « Arlequin »	—	0,55
Blanc « Le Tigre »	—	0,65
Jaune « Le Normal »	—	0,75

Ce savon jaune présente une économie de 25 0/0, il est sans addition d'eau et contient 72 0/0 d'huile.

Lessive Iris, le paquet, 35 c. — Lessive du Phénix, le paquet, 40 c. Amidon de riz, 1^{er} choix, le 1/2 kilog., 40 c. — Borax raffiné, le 1/2 kilog., 75 c. — Zoulou powder, le paquet, 10, 25 et 70 c.

N. B. — 100 kilog. de ces articles assortis ou non, donnent droit à 3 0/0 d'escompte

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités. Discretion.— LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.